

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 06 JUILLET 2023

DELIBERATION N°010-6-2023

OBJET : Vente d'un camion-benne

Date de convocation : 26/06/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 39

- Titulaires : 37

- Suppléants : 2

Absents : 11

- Dont représentés : 8

Votants : 47

- Pour : 47

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Chantal-Marie MALUS, Sandrine DURAND, Martine DAOUST, Fabienne PETITRENAUD, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Laurence GUILLAUME, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIERE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, Marc BONNOT, René BLANCHOT, Christian PAUL, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Georges FLECQ, Daniel GRANGER, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Brigitte GAUDRY à Martine DAOUST, Laurent COTTIN à Patrice JOLY, Marie-Christine GROSCHE à René BLANCHOT, Yasemin DOGAN KUKUK à Sandrine DURAND, Laurent LIBRERO à Daniel MARTIN, Jean-Max GLORIFET à André BUTTIGHOFFER, Jean-Marie PAUTRAT à Patrice GRIMARDIAS, Patrick LOISY à Jean-Luc VIEREN

Secrétaire de séance : Christine PIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-10 et L. 5214-16 ;

Considérant qu'un camion benne spécifique à la collecte des ordures ménagères n'a plus d'utilité et que l'entreprise Solutions Utilitaires basée à Sougy-sur-Loire a proposé de le racheter à la communauté de communes pour un montant de 21 600 € TTC ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Décide de vendre le camion benne Isuzu immatriculé AA-719-DL, appartenant à la communauté de communes, à l'entreprise Solutions Utilitaires basée à Sougy-sur-Loire pour un montant de 21 600 € TTC.
2. Donne délégation au Président pour prendre toute décision relative à cette vente.
3. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

René BLANCHOT



Le secrétaire,

Christine PIN

